

Communiqué de Presse

Kinshasa, le 18 novembre 2025

« Libertés confisquées : le CNPAV refuse l'instrumentalisation des services de l'État »

Le CNPAV exprime sa préoccupation suite à l'interdiction de voyager imposée à **M. Valery Madianga**, Coordonnateur du CREFDL et membre de notre plateforme, ainsi qu'à la confiscation de son passeport par les services de la DGM. Cette mesure, motivée par l'existence supposée d'une plainte dont l'intéressé n'a jamais été officiellement informé soulève des interrogations quant au respect des procédures et des droits fondamentaux.

- La DGM n'a ni la mission ni le pouvoir d'interdire aux citoyens congolais de circuler librement, sauf sur base d'une décision judiciaire dûment notifiée. Son rôle est d'assurer la régulation migratoire, non d'entraver arbitrairement les droits constitutionnels.
- La liberté d'aller et venir est garantie par la Constitution de la RDC (article 30) et ne peut être restreinte arbitrairement.
- La confiscation d'un passeport sans décision judiciaire constitue un abus de pouvoir et une violation des droits fondamentaux.

Dans cet esprit, nous faisons nôtres les paroles du Président Joseph Kasa-Vubu, qui rappelait que la Nation ne peut pas se construire « dans l'arbitraire, mais dans la responsabilité et le respect des droits. »

Le CNPAV réaffirme son engagement à lutter contre la corruption et à promouvoir une gouvernance responsable, dans un esprit de collaboration constructive avec les institutions publiques. C'est pourquoi nous demandons aux autorités compétentes :

1. La restitution immédiate du passeport de M. Valery Madianga et la levée de toute restriction illégale sur sa liberté de mouvement.
2. L'arrêt immédiat de l'instrumentalisation des services de sécurité et de migration contre les organisations citoyennes, les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits humains.
3. Le respect strict de la Constitution et des lois de la République par toutes les institutions de l'État.
4. L'ouverture d'une enquête interne pour identifier les responsables de cet abus et y mettre fin de manière définitive.

Le CNPAV demeure attaché au dialogue, au respect de l'État de droit et à la protection des libertés fondamentales dans l'intérêt supérieur de la Nation.

À propos du CNPAV

La coalition "Le Congo n'est pas à vendre" (CNPAV) regroupe des organisations de la société civile congolaises et internationales engagées pour la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources nationales et naturelles. Sa mission est de documenter, dénoncer et proposer des réformes afin que les richesses du pays profitent réellement aux populations congolaises conformément à l'article 58 de la constitution

Contact presse

Jean-Claude, Porte-parole CNPAV, +32 498 38 11 39, info@cnpav.org
Madeleine, Communication CNPAV, +243 847 073 333, communication@cnpav.org